CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Jeunesse et des Sports Service des Sports 04,13,31,96,84

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI

OBJET : Achat de prestations auprès du club sportif Istres Provence handball.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur Le Délégué aux Sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par son implication dans le domaine du sport, le Conseil départemental entend renforcer sa notoriété et valoriser son image.

Dans cette perspective, notre Institution procède à divers achats de prestations dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives d'accompagnement.

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à l'équipe de Handball masculine « Istres Provence Handball» qui participe à l'identité du département et la valorise en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône par son aspect économique et médiatique.

Cette structure évoluait jusqu'à présent en Division 2 de handball de la ligue nationale de handball masculine, la Proligue.

Après une très belle saison passée à ce niveau et un titre de champion de France, le club continue son aventure l'année prochaine en Lidl Starligue, la division 1 du handball français.

A ce titre, le niveau de pratique assurera un impact médiatique important dans la presse spécialisée ainsi que dans la presse quotidienne régionale (PQR).

Mais l'intérêt majeur pour notre collectivité est la diffusion de ce championnat par la chaine de télévision Bein Sport qui en détient les droits.

Ces achats permettront d'assurer une importante visibilité de notre Institution ainsi que la réalisation d'opérations annexes.

C'est pourquoi, le Département entend établir un achat d'espaces publicitaires et promotionnels avec l'association Istres Provence Handball, dans le cadre d'un contrat permettant la promotion de notre territoire.

L'ensemble de ces achats sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3°c du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par l'association Istres Provence Handball concernant la commercialisation de ces prestations.

En effet, le choix de cette procédure se justifie par l'exclusivité détenue par l'association Istres Provence Handball pour la gestion des espaces promotionnels et publicitaires, pour l'achat de places pour la saison sportive 2018- 2019 ainsi que par le niveau sportif de cette équipe.

Le montant indiqué dans l'annexe financière de ce rapport soit 100.000 € TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL